



# Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

**47<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 13 décembre 2019, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande ..... (Nigéria)

*En l'absence du Président, M. Ibragimov (Ouzbékistan), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 heures.*

## Rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) sur les points 47 à 59, 121 et 136 de l'ordre du jour.

Je demande au Rapporteur de la Commission, M. Juan Antonio Benard Estrada, du Guatemala, de bien vouloir présenter les rapports de la Quatrième Commission en une seule déclaration.

**M. Benard Estrada** (Guatemala), Rapporteur de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au titre des points 47 à 59, 121 et 136 de l'ordre du jour. Ces rapports, qui sont publiés sous les cotes A/74/406 à A/74/420, contiennent les textes des projets de résolution et de décision recommandés à l'Assemblée générale pour adoption. Pour faciliter le travail des délégations, le Secrétariat a établi une liste récapitulative des décisions adoptées par la Commission des questions

politiques et spéciales, qui est publiée en anglais uniquement sous la cote A/C.4/74/INF/3.

Pendant la partie principale de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, la Quatrième Commission a tenu 25 séances, au cours desquelles elle a adopté 35 projets de résolution et trois projets de décision, parmi lesquels figure son programme de travail pour la soixante-quinzième session.

Le premier rapport, présenté au titre du point 47 de l'ordre du jour, « Assistance à la lutte antimines », est publié sous la cote A/74/406. Le projet de résolution présenté au titre de ce point de l'ordre du jour figure au paragraphe 8 du rapport. La Quatrième Commission a entendu une déclaration du Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, dans laquelle il a présenté le rapport du Secrétaire général sur l'assistance à la lutte antimines (A/74/288).

Le deuxième rapport, soumis au titre du point 48 de l'ordre du jour, « Effets des rayonnements ionisants », est publié sous la cote A/74/407. Le projet de résolution déposé au titre de ce point de l'ordre du jour figure au paragraphe 8 du rapport.

Le troisième rapport, présenté au titre du point 49, « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace », est publié sous la cote A/74/408 et contient un projet de résolution au paragraphe 10. Durant l'examen de cette question, la Quatrième Commission a tenu plusieurs réunions du Groupe de travail plénier, présidé par la délégation brésilienne.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-40754(F)



Document adapté

Merci de recycler



Le quatrième rapport, présenté au titre du point 50 de l'ordre du jour, « Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient », est publié sous la cote A/74/409. La Quatrième Commission a examiné le rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/74/13), ainsi que d'autres rapports pertinents. La Commission a adopté quatre projets de résolution portant sur divers aspects des travaux de l'Office, qui figurent au paragraphe 16 du rapport.

Le cinquième rapport, présenté au titre du point 51 de l'ordre du jour, « Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés », est publié sous la cote A/74/410. La Quatrième Commission a examiné le cinquante et unième rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés (A/74/356), ainsi que d'autres rapports du Secrétaire général. Elle propose l'adoption des quatre projets de résolution figurant au paragraphe 16 de son rapport.

Le sixième rapport, relatif au point 52 de l'ordre du jour, « Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects », est publié sous la cote A/74/411. La Quatrième Commission a entendu des déclarations liminaires prononcées par le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel et la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité. Bon nombre des questions soulevées pendant le débat général au titre de ce point de l'ordre du jour seront étudiées plus en détail lors de la session de 2020 du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, dont le rapport sera examiné dans le cadre d'une reprise de la session de la Quatrième Commission, au premier semestre 2020.

Le septième rapport de la Commission, présenté au titre du point 53 de l'ordre du jour, « Étude d'ensemble des missions politiques spéciales », est publié sous la cote A/74/412 et contient un projet de résolution au paragraphe 8. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a présenté à la Commission le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/74/338). La Quatrième

Commission a également entendu une déclaration du Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel.

Le huitième rapport, présenté au titre du point 54 de l'ordre du jour, « Questions relatives à l'information », est publié sous la cote A/74/413. La Quatrième Commission a examiné le rapport que lui a présenté le Comité de l'information (A/74/21), ainsi que le rapport y relatif du Secrétaire général (A/73/283). Elle a été informée, par la Secrétaire générale adjointe à la communication globale, des initiatives lancées par le Département de l'information pour diffuser le message de l'Organisation des Nations Unies dans le monde entier. La Quatrième Commission a adopté le projet de résolution A, intitulé « L'information au service de l'humanité », et le projet de résolution B, intitulé « Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de communication globale ». Les deux projets de résolution figurent au paragraphe 9 du rapport.

En ce qui concerne le groupe de questions portant sur les territoires non autonomes et à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux – points 59 à 63 de l'ordre du jour –, la Quatrième Commission les a examinées conjointement. Elle a tenu un débat général sur ce groupe de questions et a entendu 130 pétitionnaires sur les divers territoires non autonomes, ainsi que la Conseillère spéciale du Premier Ministre et Représentante en outre-mer du Gouvernement de Sa Majesté, Blondel Cluff, sur la question d'Anguilla, le Président de la Polynésie française, le Vice-Ministre principal de Gibraltar, le Lieutenant-gouverneur de Guam et le Premier Ministre de Montserrat. Pour l'examen de ces questions, l'Assemblée générale est saisie des cinq rapports ci-après.

Le rapport présenté au titre du point 55 de l'ordre du jour, « Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies », est publié sous la cote A/74/414. Le projet de résolution présenté au titre de ce point de l'ordre du jour figure au paragraphe 7 du rapport de la Quatrième Commission.

Le rapport présenté au titre du point 56 de l'ordre du jour, « Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes », est publié sous la cote A/74/415. Le projet de résolution présenté au titre de ce point de l'ordre du jour figure au paragraphe 7 du rapport.

Le rapport présenté au titre du point 57 de l'ordre du jour, « Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies », est publié sous la cote A/74/416. Le projet de résolution présenté au titre de ce point de l'ordre du jour figure au paragraphe 7 du rapport.

Le rapport sur le point 58 de l'ordre du jour, « Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation », est publié sous la cote A/74/417. Le projet de résolution présenté au titre de ce point de l'ordre du jour figure au paragraphe 7 du rapport.

Le rapport sur le point 59 de l'ordre du jour, « Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux », est publié sous la cote A/74/418. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Quatrième Commission a adopté plusieurs projets de résolution et un projet de décision sur des questions liées à l'application de la Déclaration et aux territoires non autonomes, qui figurent aux paragraphes 39 et 40 du rapport.

En ce qui concerne le point 121 de l'ordre du jour, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », le projet de décision qui contient le projet de programme de travail et de calendrier de la Quatrième Commission pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale figure au paragraphe 6 du document publié sous la cote A/74/419. La Quatrième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter ce projet de décision.

La Quatrième Commission n'a pas eu à ce stade à examiner le point 136 de l'ordre du jour, « Planification des programmes », comme indiqué dans son rapport publié sous la cote A/74/420.

J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale, pour examen et adoption, les projets de résolution et de décision que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation a recommandés dans les documents publiés sous les cotes A/74/406 à A/74/410 et A/74/412 à A/74/419.

Je saisis cette occasion pour saluer le haut niveau de coopération qui a caractérisé les travaux de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation. La Commission a pu s'acquitter du mandat que lui a confié l'Assemblée générale et mener à terme ses travaux de manière efficace et constructive

dans les délais fixés par l'Assemblée. Au nom du Bureau de la Commission, je tiens à remercier sincèrement toutes les délégations de leur participation constructive à la présente session.

Avant de conclure, je voudrais rendre un hommage particulier au Président de la Quatrième Commission, S. E. M. Mohammed Hussein Bahr Aluloom, de l'Iraq, dont le savoir et l'expérience ont permis à la Commission d'examiner en profondeur tous les points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés. Les autres membres du Bureau – M<sup>me</sup> Andrea Bacher, de l'Autriche, M. Ahidjo, du Cameroun, et M. Peter Pindják, de la Slovaquie – avec qui j'ai eu le plaisir de travailler ont également grandement contribué au succès des travaux de la Commission. Je tiens également à exprimer officiellement nos remerciements au secrétariat de la Commission, qui fait partie du Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, à savoir M<sup>me</sup> Sangeeta Sharma, M<sup>me</sup> Christa Giles, M<sup>me</sup> Claudia Gross, M. Vincent Wilkinson et M. Martin Vrstiak, de leur appui compétent et efficace. Leur travail et leur dévouement ont indubitablement contribué au succès des travaux de la Commission.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je remercie le Rapporteur de la Quatrième Commission.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Par conséquent, si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) dont elle est saisie aujourd'hui.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Je rappelle aux membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale a décidé que,

« [L]orsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission,

soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission ».

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant que nous ne nous prononcions sur les recommandations contenues dans les rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), j'informe les représentants que nous procéderons de la même manière qu'à la Commission pour prendre nos décisions, sauf notification contraire adressée préalablement au Secrétariat. Cela signifie que lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous ferons de même. J'espère que nous pourrions adopter sans vote les recommandations qui ont été adoptées sans vote à la Commission.

Avant de poursuivre, j'appelle l'attention des membres sur une note du Secrétariat, intitulée « Proposals contained in the reports of the Special Political and Decolonization Committee (Fourth Committee) for consideration by the General Assembly », qui a été publiée en anglais uniquement, sous la cote A/C.4/74/INF/3. Cette note a été distribuée à toutes les délégations dans la salle de l'Assemblée générale, afin d'indiquer la manière dont nous devons nous prononcer sur les projets de résolution et de décision dont la Quatrième Commission a recommandé l'adoption dans ses rapports.

Les membres trouveront, dans la quatrième colonne de cette note, les cotes des projets de résolution ou de décision de la Quatrième Commission et, dans la deuxième colonne, les cotes correspondantes des rapports dont est saisie la plénière. Pour les rapports où figurent plusieurs recommandations, la cote du projet de résolution ou de décision se trouve dans la troisième colonne de la note.

Je rappelle aux membres que les projets de résolution et de décision ayant été adoptés par la Commission, il n'est plus possible de s'en porter coauteur. Toute clarification à ce sujet doit être adressée au secrétariat de la Commission.

Je rappelle également aux membres que tout changement dans les intentions de vote des délégations après le vote doit être directement transmis au Secrétariat à la fin de la séance. Je compte sur la coopération des membres à cet égard afin d'éviter toute interruption dans nos travaux.

Toute correction que les délégations souhaiteraient apporter aux rapports de la Commission, y compris à la liste des coauteurs des projets de résolution figurant dans les rapports de la Commission, doit être communiquée au secrétariat de la Commission en vue de la publication d'un rectificatif.

#### **Point 47 de l'ordre du jour**

##### **Assistance à la lutte antimines**

##### **Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/74/406)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission au paragraphe 8 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 74/80).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 47 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 48 de l'ordre du jour**

##### **Effets des rayonnements ionisants**

##### **Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/74/407)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 8 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté* (résolution 74/81).

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 48 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 49 de l'ordre du jour**

## Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

### Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/74/408)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 10 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 74/82).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 49 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 50 de l'ordre du jour

### Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

#### Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/74/409)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de quatre projets de résolution recommandés par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 16 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à IV, l'un après l'autre.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Aide aux réfugiés de Palestine ». Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

#### *Votent pour :*

Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores,

Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

#### *Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël

#### *S'abstiennent :*

Cameroun, Canada, Guatemala, Îles Marshall, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Palaos, Vanuatu

*Par 169 voix contre 2, avec 9 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 74/83).*

[La délégation de l'Afrique du Sud a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Personnes déplacées

du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures ». Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée

*S'abstiennent :*

Australie, Cameroun, Colombie, Guatemala, Honduras, Kiribati, République centrafricaine, Rwanda, Soudan du Sud, Togo, Vanuatu

*Par 162 voix contre 7, avec 11 abstentions, le projet de résolution II est adopté (résolution 74/84).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ». Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe,

Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Kiribati, Micronésie (États fédérés de)

*S'abstiennent :*

Australie, Cameroun, Guatemala, Nauru, République centrafricaine, Rwanda, Vanuatu

*Par 167 voix contre 6, avec 7 abstentions, le projet de résolution III est adopté (résolution 74/85).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution IV est intitulé « Biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produit de ces biens ». Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée,

République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru

*S'abstiennent :*

Australie, Brésil, Cameroun, Guatemala, Honduras, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Rwanda, Soudan du Sud, Togo, Vanuatu

*Par 163 voix contre 6, avec 12 abstentions, le projet de résolution IV est adopté (résolution 74/86).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 50 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 51 de l'ordre du jour**

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés**

**Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/74/410)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de quatre projets de résolution recommandés par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 16 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à IV, l'un après l'autre.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de

l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés ». Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brunéi Darussalam, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Gabon, Gambie, Grenade, Guyana, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe

*Votent contre :*

Australie, Brésil, Canada, Colombie, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Israël, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru

*S'abstiennent :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Haïti, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda,

Saint-Marin, Samoa, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Ukraine, Uruguay, Vanuatu

*Par 81 voix contre 13, avec 80 abstentions, le projet de résolution I est adopté (résolution 74/87).*

[La délégation du Costa Rica a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait s'abstenir.]

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Les colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé ». Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa,



Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée

*S'abstiennent :*

Australie, Brésil, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Eswatini, Guatemala, Haïti, Honduras, Kiribati, République centrafricaine, Rwanda, Soudan du Sud, Togo, Vanuatu

*Par 157 voix contre 7, avec 15 abstentions, le projet de résolution II est adopté (résolution 74/88).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est ». Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège,

Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée

*S'abstiennent :*

Bélarus, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Eswatini, Haïti, Honduras, Kiribati, République centrafricaine, Rwanda, Soudan du Sud, Togo, Vanuatu

*Par 157 voix contre 9, avec 13 abstentions le projet de résolution III est adopté (résolution 74/89).*

[La délégation de la Zambie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait ne pas participer au vote.]

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Le projet de résolution IV est intitulé « Le Golan syrien occupé ». Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark,

Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël

*S'abstiennent :*

Australie, Brésil, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Guatemala, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Rwanda, Soudan du Sud, Togo, Tonga, Vanuatu

*Par 157 voix contre 2, avec 20 abstentions, le projet de résolution IV est adopté (résolution 74/90).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 51 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 52 de l'ordre du jour**

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

**Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/74/411)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) publié sous la cote (A/74/411)?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 52 de l'ordre du jour.

**Point 53 de l'ordre du jour**

**Étude d'ensemble des missions politiques spéciales**

**Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/74/412)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 8 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 74/91).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 53 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 54 de l'ordre du jour**

**Questions relatives à l'information**

**Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/74/413)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de deux projets de résolution recommandés par la Commission des questions

politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 9 de son rapport.

Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution A et B l'un après l'autre.

Le projet de résolution A est intitulé « L'information au service de l'humanité ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution A est adopté (résolution 74/92 A).*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Le projet de résolution B est intitulé « Politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de communication globale ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution B est adopté (résolution 74/92 B).*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 54 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 55 de l'ordre du jour

### Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies

#### Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/74/414)

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi

Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël

*S'abstiennent :*

France, République centrafricaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*Par 176 voix contre 2, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 74/93).*

[Les délégations de la Chine et de la Fédération de Russie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 55 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 56 de l'ordre du jour

### Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes

#### Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/74/415)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay,

Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël

*S'abstiennent :*

France, République centrafricaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*Par 178 voix contre 2, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté* (résolution 74/94).

[La délégation de la Fédération de Russie a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 56 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 57 de l'ordre du jour

### Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

#### Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/74/416)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant

nous prononcer sur le projet de résolution. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël

*S'abstiennent :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Micronésie (États fédérés

de), Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Togo, Ukraine

*Par 130 voix contre 2, avec 52 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 74/95).*

[Les délégations de l'Estonie et de la Fédération de Russie ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient s'abstenir.]

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 57 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 58 de l'ordre du jour**

**Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation**

**Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/74/417)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 74/96).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 58 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 59 de l'ordre du jour**

**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

**Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/74/418)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie de 17 projets de résolution

recommandés par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 39 de son rapport et d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 40 du même rapport.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution I à XVII, l'un après l'autre.

Le projet de résolution I est intitulé « Question du Sahara occidental ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution I est adopté (résolution 74/97).*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Nous passons maintenant au projet de résolution II, intitulé « Question des Samoa américaines ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution II est adopté (résolution 74/98).*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Nous passons maintenant au projet de résolution III, intitulé « Question d'Anguilla ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution III est adopté (résolution 74/99).*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Nous passons maintenant au projet de résolution IV, intitulé « Question des Bermudes ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution IV est adopté (résolution 74/100).*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Nous passons maintenant au projet de résolution V, intitulé « Question des Îles Vierges britanniques ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution V est adopté (résolution 74/101).*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Nous passons maintenant au projet de résolution VI, intitulé « Question des Îles Caïmanes ». La Commission l'a

adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution VI est adopté (résolution 74/102).*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Nous passons maintenant au projet de résolution VII, intitulé « Question de la Polynésie française ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution VII est adopté (résolution 74/103).*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Nous passons maintenant au projet de résolution VIII, intitulé « Question de Guam ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution VIII est adopté (résolution 74/104).*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Nous passons maintenant au projet de résolution IX, intitulé « Question de Montserrat ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution IX est adopté (résolution 74/105).*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Nous passons maintenant au projet de résolution X, intitulé « Question de la Nouvelle-Calédonie ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution X est adopté (résolution 74/106).*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Nous passons maintenant au projet de résolution XI, intitulé « Question de Pitcairn ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution XI est adopté (résolution 74/107).*

**Le Président par intérim (parle en anglais) :** Nous passons maintenant au projet de résolution XII, intitulé « Question de Sainte-Hélène ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution XII est adopté (résolution 74/108).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution XIII, intitulé « Question des Tokélaou ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution XIII est adopté (résolution 74/109).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution XIV, intitulé « Question des Îles Turques et Caïques ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution XIV est adopté (résolution 74/110).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution XV, intitulé « Question des Îles Vierges américaines ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de résolution XV est adopté (résolution 74/111).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution XVI, intitulé « Diffusion d'informations sur la décolonisation ». Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande,

Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*S'abstiennent :*

France, Togo

*Par 178 voix contre 3, avec 2 abstentions, le projet de résolution XVI est adopté (résolution 74/112).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution XVII, intitulé « Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ». Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge,

Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Gambie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique, Israël, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

*S'abstiennent :*

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Togo, Ukraine

*Par 134 voix contre 3, avec 46 abstentions, le projet de résolution XVII est adopté (résolution 74/113).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision, intitulé « Question de Gibraltar ». La Commission

l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté (décision 74/515).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 59 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 121 de l'ordre du jour (suite)**

**Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**

**Rapport de la Quatrième Commission (A/74/419)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision, intitulé « Projet de programme de travail et de calendrier de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale ». La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Le projet de décision est adopté (décision 74/516).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 121 de l'ordre du jour.

**Point 136 de l'ordre du jour**

**Planification des programmes**

**Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/74/420)**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Commission?

*Il en est ainsi décidé (décision 74/517).*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 136 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je remercie S. E. M. Mohammed Hussein Bahr Aluloom, Représentant permanent de l'Iraq et Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la



décolonisation (Quatrième Commission), ainsi que les membres du Bureau et les représentants, de l'excellent travail accompli.

L'Assemblée générale ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Commission des questions

politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) dont elle était saisie à la présente séance.

*La séance est levée à 10 h 50.*